



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 24 juin 2021

Covid-19 : des conditions de vaccination facilitées avant les départs en vacances

50% des habitants du département sont désormais vaccinés avec une première dose au moins. Cette dynamique doit se poursuivre. Le préfet de Loir-et-Cher encourage donc chacun à se faire vacciner dans les meilleurs délais pour sortir de cette crise et retrouver une vie normale. Afin de faciliter l'accès à la vaccination à l'approche des départs en vacances, **des mesures fortes sont prises :**

> Abaisser le délai requis entre la première et la seconde injection

Le ministère de la santé a instauré une souplesse quant à l'écart entre les deux doses des vaccins de Pfizer-BioNTech et de Moderna. Le délai, initialement fixé à quarante-deux jours, avait déjà été élargi d'un minimum de trente-cinq à un maximum de quarante-neuf jours. Ce délai est désormais de 3 à 7 semaines pour permettre aux français de se faire vacciner avant les départs en vacances.

> Se faire vacciner 2 mois après avoir contracté la COVID

Pour enrayer la propagation du variant Delta et conjuguer vaccination et départ en vacances, le gouvernement a décidé de réduire le temps d'attente pour l'injection d'un vaccin pour les personnes qui ont déjà contracté la Covid-19. Ainsi, la vaccination est désormais possible dès deux mois après une infection Covid, au lieu de 3 à 6 mois auparavant.

> Connaître son niveau d'anticorps pour adapter le nombre de doses

La Haute Autorité de Santé encourage les personnes infectées par la Covid-19 à ne se faire administrer qu'une seule dose. Dans ce but, des tests sérologiques sont désormais proposés à toutes les personnes venant se faire vacciner en centre de vaccination. En prélevant une goutte de sang sur le bout du doigt juste avant la première injection, le futur vacciné sait s'il a, ou non, développé des anticorps. Le résultat de ce test détermine alors la nécessité de recevoir soit une, soit deux injections.

> Des créneaux SANS RENDEZ-VOUS

Jeudi 24 et vendredi 25 juin 2021, les candidats à la vaccination pourront se présenter spontanément sans rendez-vous au centre de vaccination du Jeu de Paume, à Blois, entre 17h et 19h. Ces deux soirées permettront de tester le dispositif qui pourrait ainsi être reconduit.

> Des OUVERTURES EN SOIRÉE

Le centre de vaccination de Vendôme propose une ouverture en soirée les mardis et vendredis jusqu'à 20h, sur inscription via Doctolib.

> Se faire vacciner dès 12 ans

La vaccination contre la Covid est ouverte aux mineurs de 12 à 17 ans en France depuis le 15 juin. Les deux parents doivent donner leur accord. Une attestation d'autorisation parentale est disponible sur le site du ministère de la Santé. Un seul des deux parents peut venir accompagner le mineur le jour de la vaccination.

À chaque vaccination, c'est la vie qui reprend !

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41